

## RÈGLEMENT 2018 / RULE 2018

### PRISE DU VEAU AU LASSO / TIE DOWN ROPING

- Dans la prise du veau au lasso l'animal ne doit jamais tomber au sol en aucun temps lors de la transition de l'attrapé (disqualification automatique)
- L'attache doit être l'égal avec 3 pattes croisées et bien attachés avec un half hitch.
- Après l'attache, le compétiteur doit reculer d'un pas de l'animal.
- Après le 1<sup>er</sup> pas vers le cheval et en s'éloignant de l'animal, le 3 secondes commence et l'animal doit demeurer attaché pour les 3 secondes réglementaires.
- Après que le 3 secondes est passé l'attache est l'égal et le compétiteur recevra un temps. (L'animal sera détaché aussitôt que le compétiteur remonte à cheval)
- Tout jerk down résultera d'une disqualification et une amende de \$200
- Une disqualification sera déclarer par le juge si le veau est traîné une fois l'attache terminée, ou s'il est attrapé par la/les pattes ou tiré par la queue (Si l'over drag est intentionnelle = disqualification + une amende de \$200)

- 
- In the Tie down roping the animal falling to the ground at any time during the transition of the catch will result in a disqualification
  - The tie must be legal with three legs crossed and fully tied with a half hitch
  - Once the tie is complete the competitor must step back from the animal
  - After the first step towards the horse a 3 second time starts and the animal must remain tied for 3 seconds
  - Once the 3 seconds have elapsed and the tie is legal the competitor will be assessed a time (the animal will be untied as soon as the competitor mounts his horse)
  - Jerk down will result in a disqualification and \$200 fine
  - A disqualification will be assessed if the calf is dragged once the tie is complete, or if the calf is caught by the leg(s) or pulled by the tail. (If over drag is intentional = disqualification + \$200 fine)